



Sucession avec famille recomposée et sci quel droit?

Par **TATA**, le **16/11/2007** à **18:56**

mon père est décédé récemment. nous sommes 2 soeurs d'un premier lit et il laisse une veuve et leur fils en commun. nous pensons que mon pere a fait une donation au conjoint survivant, quid de ma soeur et moi? devons nous attendre le décès de notre belle_mere pour hériter? il y a une maison achetée en commun et d'autre part 2 locaux achetés en sci. nous supposons que bien que mon pere participait largement à l'achat de ces locaux il ai mis la sci au nom de jeune fille de son épouse. la sci rentre -elle dans la succession?